



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi huit novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

Présents : Laurent BAUDE – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Francis RODRIGUES (à partir de 18h07) – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoit JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés : Patricia BLANC – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Patricia BLANC a donné pouvoir à Linda LOISEL
Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER
Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Christophe SARRE
Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Secrétaire de séance : Olivier MORAND

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

74/24 – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2024 – REMISE DES PRIX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune organise chaque année un concours communal des maisons fleuries. Cette année, il est prévu que la remise des prix ait lieu en novembre.

Il est proposé d'offrir une plante à chaque lauréat du concours et de délivrer un bon d'achat d'un montant de 25 € aux premiers prix dans les catégories définies par le Comité Départemental du Fleurissement. 44 lauréats ont été choisis par le jury communal de l'année 2024 dont 3 premiers prix.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances/ressources humaines du 04 novembre 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à régler les frais relatifs au concours des maisons fleuries 2024 soit les plantes pour 235,62 € et les bons d'achat pour un montant de 75 €, soit au total un montant de 310,62 €.**
- **La somme est inscrite au budget 2024 au compte 65132 « Prix ».**

Fait à Semoy, le 8 novembre 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire

Le secrétaire de séance,

Olivier MORAND

Conseiller délégué



Transmission au contrôle de légalité le : 21 NOV. 2024

Publication numérique le : 21 NOV. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification